

Délégation de l'île de La Réunion
Pôle offre de soins

ARRETE N° 138 2015/ARS-OI

Modifiant l'arrêté n°253 ARS/OI du 18 août 2011 portant inscription sur la liste départementale des Sociétés Civiles Professionnelles d'infirmiers (ères)

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE DE SANTÉ OCÉAN INDIEN
Chevalier de la Légion d'Honneur

- VU le code de la santé publique et notamment ses articles R.4381-25 à R.4381-88 ;
- VU la loi n° 90-1258 du 31 décembre 1990 relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé et aux sociétés de participation financière de profession libérale ;
- VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- VU le décret du 1^{er} avril 2010 portant nomination de madame Chantal de SINGLY en qualité de Directrice Générale de l'Agence de santé Océan Indien ;
- VU la décision n°01/2015/DG/ARS-OI en date du 05 janvier 2015 portant délégation de signatures ;
- VU l'arrêté n°253 ARS/OI du 18 août 2011 portant création d'une société civile professionnelle d'infirmiers (ères) ;
- VU l'arrêté n°260 ARS/OI du 16 octobre 2012 modifiant l'arrêté n°253 ARS/OI du 18 août 2011 portant création d'une société civile professionnelle d'infirmiers (ères) ;
- VU la demande en date du 25 juin 2015, nous informant de l'intégration d'un nouvel associé en la personne de Monsieur LEBRETON Ricardo, Thierry, Michel, Infirmier Diplômé d'Etat en date du 10 décembre 2009 à La Réunion et inscrit au répertoire ADELI sous le n° 9D6548260 depuis le 30 novembre 2009 ;
- VU les statuts modifiés de la Société civile Professionnelle d'infirmiers (ères) « SCP MAILLOT-BARABHAI INFIRMIERS DIPLÔMES D'ETAT » en date du 1^{er} janvier 2015.

A R R E T E

Article 1^{er} L'article 1^{er} de l'arrêté n°253/ARS/OI du 18 août 2011 portant création de la Société Civile Professionnelle d'infirmiers (ères) « SCP MAILLOT-BARABHAI INFIRMIERS DIPLOMÉS D'ETAT », inscrite sur la liste des sociétés civile professionnelle sous le n° 72 est modifié comme suit :

- **Monsieur MAILLOT Giovanni**
Né le 1^{er} juillet 1980 à Saint-Louis
Demeurant au 9, rue Pierre Rivals – Route Nationale 3 – 17^{ème} km – 97418 La Plaine des Cafres
- **Monsieur BARABHAI ESSOUF Siddik**
Né le 19 mai 1983 à Saint-Pierre
Demeurant au 405, rue Jules Bertaut – 97430 Le Tampon
- **Monsieur GOURAYA-MOUSSALAYA Sébastien, Didier, Paul**
Né le 22 juin 1982 à Haguenu
Demeurant au 26, chemin Lucet Fontaine – La Pointe – 97430 Le Tampon
- **Monsieur LEBRETON Ricardo, Thierry, Michel**
Né le 28 février 1980 à Le Tampon
Demeurant au 6, impasse Commandant Richard – 97430 Le Tampon


Le reste est sans changement.


Article 2 Le siège social de la « SCP MAILLOT-BARABHAI INFIRMIERS DIPLOMÉS D'ETAT » est situé au 3 rue du Père Hauck – 23^{ème} km – 97418 La Plaine des Cafres

Article 3 Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Saint-Denis – 27, rue Félix Guyon 97400 SAINT DENIS dans un délai de deux mois à compter de sa parution ou notification.

Article 4 Madame la Directrice Générale de l'Agence de Santé Océan Indien est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à Saint-Denis, le 10 juillet 2015

 La Directrice Générale


Le Directeur de la Délégation
de l'île de La Réunion

Bertrand PARENT